

# **COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU** **08/01/2021** **COMMUNE DE TARENTEISE**

**Présents :** Mmes Mireille TARDY, Bernadette TRANCHAND, Danielle RANGER, Magali TRIOMPHE

Messieurs Pierre LETIEVANT, Bruno JOURDAT, Serge THIVILLON, Christophe PONCET, Bruno ROYER-FOUILLOUX, Mickael BLACHON

**Absents :** Frédéric DELOLME, pouvoir donné à Pierre LETIEVANT

**Secrétaire de séance :** Danielle RANGER

L'appel est formulé par Mireille TARDY, le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 19h24.

Les élus signent les comptes-rendus des conseils municipaux du 6 Octobre et 10 Octobre 2020.

Le compte-rendu du conseil municipal du 30 Novembre 2020 nécessite d'apporter quelques modifications au point 3 à la demande de Monsieur Bruno ROYER-FOUILLOUX qui souhaite préciser ce qu'il avait dit : « *Je me souviens pas qu'on ait parlé de plus recevoir tous les mails de la mairie. Je vérifierai car cela doit apparaître dans un compte rendu CM antérieur.* » ainsi qu'à la demande de Monsieur Mickaël BLACHON : « *Je ne suis pas d'accord quand on demande aux habitants, c'est tout le monde ou personne... On voit bien que la communication ne passe pas. Moi, je ne fonctionne pas comme ça. Si on décide des choses en réunion de commission et que ces choses sont revues ensuite par le reste du conseil municipal, et par certains habitants, cela ne fait pas avancer les choses.* ». Monsieur Mickaël BLACHON rappelle à Madame Bernadette TRANCHAND : « *on avait fixé une réunion 15 jours plus tard avec les habitants bénévoles et tous les membres de la commission étaient d'accord.* »

## **1. Délégation du conseil municipal au Maire :**

Madame le Maire, conformément aux dispositions de l'article 2122-22 du code général des collectivités territoriales, propose au conseil municipal de lui déléguer pour la durée de son mandat la charge et le pouvoir d'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien dans les conditions que fixent le conseil municipal.

### **Vote : 11 pour**

A l'unanimité, le Conseil vote pour cette délégation.

## **2. Logiciel cantine et garderie :**

Madame le Maire propose l'utilisation d'un logiciel afin de faciliter les démarches de réservations et paiements « cantine, garderie », de soulager la charge des employées de la commune et limiter les erreurs.

Deux logiciels ont été étudiés par Mesdames TARDY, TRANCHAND, RANGER.

A été retenu celui de la Société ARG qui est apparu plus simple d'utilisation et plus complet.

Les parents pourront effectuer directement leurs réservations ainsi qu'un règlement en ligne.

Un accès pour chaque intervenant (Parents, mairie et ATSEM) est possible ainsi qu'un lien direct avec ELIOR (prestataire restauration collective).

Des extensions sont possibles, par exemple : TAPS, transport....

Le coût d'installation du logiciel est de 2000 euros incluant la mise en service et 2 formations, l'abonnement est gratuit la première année. Le prix de cet abonnement est de 400 euros par an à partir de la deuxième année.

Ces coûts seront amortis rapidement grâce au gain de temps de travail, principalement de la secrétaire de Mairie.

La mise en place pourrait s'effectuer en janvier afin d'être opérationnel en mars 2021.

Madame le Maire propose une mise en place de ce logiciel.

### **Vote : 11 pour**

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de commander ce logiciel.

## **3. Reconduction des contrats avec la Société Berger-Levrault :**

Madame le Maire indique que les contrats avec la société Berger Levrault (logiciel comptable de la Mairie) arrivent à échéance. Ces contrats de renouvellement s'élèvent à 1480 euros TTC par an avec un engagement de 2 ans.

Il est envisagé de se rapprocher, dans les deux ans à venir, d'autres solutions comptables afin de trouver un logiciel plus performant au même tarif (voir moins cher).

Madame le Maire propose de renouveler ces contrats indispensables à la mairie.

### **Vote : 11 Pour**

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de renouveler ces contrats.

#### **4. Désignation d'un régisseur d'avances et de recettes suppléant :**

Madame le Maire rappelle que les régisseurs d'avances et de recettes et leurs mandataires sont nommés par décision de l'ordonnateur de la collectivité territoriale ou de l'établissement public local auprès duquel la régie est instituée (art R.1617-3 du CGCT ; annexe 1) sur avis conforme du comptable public assignataire des opérations de la régie.

L'actuel mandataire suppléant, madame Nathalie MORENO, ne souhaitant plus exercer ce rôle, madame le Maire propose de la remplacer par Monsieur Bruno JOURDAT, conseiller municipal, qui a toute sa confiance, cela sans changement des conditions de la régie, le montant de l'avance restant limité à 400€, celui de l'encaisse à 450€.

Où cet exposé, et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de demander au comptable public son avis en vue de la nomination par le maire de Monsieur Bruno JOURDAT comme mandataire suppléant de la régie d'avances et de recettes de la commune.

#### **Vote : 11 pour**

Monsieur Bruno JOURDAT est élu à l'unanimité.

#### **5. Ouverture de crédits par anticipation :**

Madame le Maire rappelle que, tant que le budget primitif de l'année 2021 n'est pas adopté, le maire ne peut pas engager, liquider ou mandater les dépenses d'investissement autres que celles faisant l'objet des restes à réaliser du budget 2020 et celles afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette, à moins que le conseil municipal ne l'ait autorisé à le faire, cela dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2020.

Constatant qu'il n'y a pas de gros investissements prévus pour 2021, le quart des crédits ouverts au budget 2020 est trop important, mais pour palier à tout imprévu, Madame le Maire demande à ce que soient ouverts par anticipation pour 2021 des crédits d'un montant de 20 000 € ainsi affectés : au chapitre 23 (immobilisations en cours, aménagements divers).

#### **Vote : 11 pour**

Où cet exposé, et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité, conformément aux dispositions de l'article L1612-1 du CGCT d'ouvrir par anticipation au budget 2021 les crédits tels que cela vient d'être demandé par madame le Maire.

#### **6. Questions diverses :**

##### Tracteur :

M. Mickaël Blachon rappelle que le tracteur arrivant dans sa 5<sup>ème</sup> année, une évaluation de changement pourrait être envisagée. Un rendez-vous sera pris courant du 1<sup>er</sup> trimestre avec le commercial de l'entreprise Thevenon pour une étude de changement avec reprise.

### Réaménagement du bureau du secrétariat :

Le bureau a été réaménagé en fonction des besoins de la secrétaire de mairie suite à sa visite médicale du travail.

Il reste le tri des dossiers et la reprise du classement.

### Distribution des colis pour les anciens :

La distribution des colis est prévue samedi 16/01 et dimanche 17/01 avec la participation de tous les membres disponibles du CCAS et du conseil municipal, 81 colis prévus.

### Lavoir communal :

Les vitres du lavoir ont été remplacées à l'identique.

Le lavoir a donc pu être ré-ouvert.

### Chemins de randonnées du Haut Pilat :

Projet d'une reprise des boucles du sentier des Planètes et du sentier Charles Exbrayat. La plaquette est à mettre à jour en collaboration avec Le Bessat (nouvelles photos). La Versanne a confirmé son souhait de faire une plaquette individuelle.

### SICTOM :

Monsieur Bruno ROYER FOUILLOUX indique que tout est correct côté remplissage des poubelles ainsi que du ramassage pendant la période des fêtes malgré la neige.

Il nous informe qu'un nouveau système de ramassage est à l'étude actuellement.

### Absences :

En l'absence de Nathalie MORENO pendant une semaine, les tâches de cantine ont été assurées par Danielle RANGER, la garderie et le ménage par Mireille TARDY, Pierre LETIEVANT, Bernadette TRANCHAND, Magali TRIOMPHE et Bruno ROYER FOUILLOUX ;

Plusieurs arrêts consécutifs pour Aurélie BARON (dont un accident de trajet) ont entraîné un travail de secrétariat assuré par Mireille TARDY et Danielle RANGER sur le mois de décembre.

Sylvie PIGNET a été recrutée à partir du 05/01/2021 à raison de 25 heures par semaine pour le remplacement d'Aurélie BARON en mi-temps thérapeutique en télétravail jusqu'à son congés maternité.

Téléphone portable mairie :

Madame le Maire propose de rappeler aux administrés le numéro de portable, **en cas d'urgence**, pendant les heures non ouvrées du secrétariat de mairie.

**Pour toute urgence et uniquement dans ce cas, un élu est joignable au 06.40.94.05.20.**

Avant de clore la séance, Madame le Maire, au nom du Conseil Municipal, souhaite une très belle année 2021 à tous les habitants de la commune.

Tous les points de l'ordre du jour ayant été examinés, Mme le Maire lève la séance à 21h14.

**Conseil municipal du 8 janvier 2021 : Rappel des délibérations et sujets abordés :**

- 1 - Délégation du conseil municipal au Maire
- 2 - Logiciel cantine et garderie
- 3 - Reconduction des contrats avec la société Berger-Levrault
- 4 - Désignation d'un régisseur suppléant
- 5 - Ouverture de crédits par anticipation
- 6 - Questions diverses

TARDY Mireille

BLACHON Mickaël

DELOLME Frédéric

RANGER Danielle

JOURDAT Bruno

LETIEVANT Pierre

PONCET Christophe

ROYER-FOUILLOUX Bruno

THIVILLON Serge

TRANCHAND Bernadette

TRIOMPHE Magali